

Traitement de la DMLA : l'Autorité sanctionne 3 laboratoires pour des pratiques abusives

Publié le 09 septembre 2020

L'Autorité sanctionne les 3 laboratoires Novartis, Roche et Genentech à hauteur de 444 millions d'euros pour des pratiques abusives visant à préserver les ventes du médicament Lucentis pour le traitement de la DMLA au détriment d'Avastin (spécialité concurrente 30 fois moins chère).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 9 septembre 2020

[Lire le communiqué](#)